

Table des matières

1	Élection du Medef : alliance autour de Patrick Martin pour contrer les deux favoris.....	1
2	Dominique Carlac'h, seule femme candidate à la présidence du Medef - 02/05.....	3
3	Coup d'accélérateur pour la réforme de la taxe d'habitation.....	4
4	Les régions, incontournables dans le sauvetage des entreprises.....	6
5	Protection des données : branle-bas de combat dans les entreprises.....	7
6	Protection des données : les nouvelles obligations à respecter.....	9
7	Mounir Mahjoubi: «Le numérique peut relancer l'ascenseur social».....	10
8	Pouvoir d'achat : les tarifs bancaires passés au scanner.....	12
9	La Loi d'orientation sur les mobilités se fait attendre.....	14
9.1	Essence : pourquoi les prix à la pompe sont au plus haut depuis quatre ans.....	15
10	Violences du 1er mai : opération déminage pour Collomb et Delpuech.....	17
11	Emmanuel Macron et le référendum calédonien: une neutralité qui fait débat.....	18
12	Avenir du budget européen : la Commission lance les hostilités.....	20
13	Donald Trump accorde 30 jours de répit aux Européens.....	21
14	Comment Macron veut peser sur le nucléaire iranien.....	23



LA TRIBUNE – 27/04/2018

1 Élection du Medef : alliance autour de Patrick Martin pour contrer les deux favoris



Pierre Brajeux et Fabrice Le Saché retireront leurs candidatures, à compter du 4 mai 2018, afin de concrétiser une candidature commune, destinée à "défendre un projet de rénovation", et qui sera "portée par Patrick Martin", Pdg de Martin-Belaysoud Expansion et président du Medef Auvergne-Rhône Alpes, ont indiqué les trois candidats dans un communiqué commun.

Patrick Martin, Fabrice Le Saché et Pierre Brajeux, trois des neuf prétendants en lice pour succéder à Pierre Gattaz à la tête du Medef ont annoncé une candidature commune, disant vouloir créer une dynamique de "rassemblement". Même si Geoffroy Roux de Bézieux et

Alexandre Saubot sont les actuels favoris, cette nouvelle alliance pourrait changer la donne. Selon certains observateurs, la course reste ouverte.

Fin mars, on avait vu se former une première association en vue remporter la course à la présidence de l'organisation patronale : il s'agissait de **Jean-Charles Simon** (ancien directeur général délégué de l'organisation patronale sous la présidence de Laurence Parisot, entre autres) et de **Vincent Charpin** (ancien président du Medef Loire-Atlantique et actuel président du Medef Pays de la Loire), décidés à se présenter en duo, avec, comme programme, la réforme du paritarisme et la rénovation de la gouvernance de Medef.

Ce jeudi 26 avril, trois autres des neuf prétendants en lice pour succéder à Pierre Gattaz à la tête du Medef -Patrick Martin, Fabrice Le Saché et Pierre Brajeux- ont annoncé une candidature commune, disant vouloir créer une dynamique de *"rassemblement"*.

Brajeux et Le Saché se désistent

Cette candidature, destinée à *"défendre un projet de rénovation"*, sera *"portée par Patrick Martin"*, Pdg de Martin-Belaysoud Expansion et président du Medef Auvergne-Rhône Alpes, ont indiqué les trois candidats dans un communiqué commun.

En vertu de l'accord trouvé, Pierre Brajeux et Fabrice Le Saché retireront leurs candidatures à compter du 4 mai 2018, *"c'est-à-dire après l'annonce de leur validation par le comité statutaire du Medef"*, ajoutent-ils.

Les équipes des trois candidats sont cependant *"d'ores et déjà au travail"* et les trois chefs d'entreprise *"auront prochainement l'occasion de présenter leur ambition et leur vision commune"* pour l'avenir de l'organisation patronale, assure le communiqué.

Un trio qui partage les mêmes constats et porte la même vision d'avenir

Patrick Martin, 57 ans, est le Pdg de Martin-Belaysoud Expansion, un groupe familial spécialisé dans la distribution de fournitures industrielles. Diplômé de Sciences Po Paris et de l'Essec, il est le premier candidat à avoir annoncé sa candidature, début décembre. Pierre Brajeux est quant à lui le président-fondateur de Torann-France, une entreprise de sécurité privée de plus de 2.000 collaborateurs. Colonel de réserve, il est également le patron du Medef des Hauts-de-Seine. Fabrice Le Saché, enfin, a fondé Aera Group, une société de conseil et de négoce spécialisée sur les financements verts très active en Afrique. Âgé de 35 ans, il était jusque-là le benjamin dans la course à la succession de Pierre Gattaz.

Dans leur communiqué commun, les trois candidats, qui disent partager *"les mêmes constats"* sur les défis face auxquels le Medef se trouve, justifient leur alliance par la nécessité de faire primer *"l'unité et le collectif"* pour *"l'avenir"* du mouvement.

Ce rassemblement *"permettra de faire face aux enjeux majeurs auxquels est confronté le Medef"*, comme *"la recomposition de ses missions traditionnelles (paritarisme, dialogue social et lobbying)"* ou *"la nécessité d'améliorer son attractivité"*, ajoutent-ils.

Ce "triumvirat" peut changer la donne face à chacun des deux favoris

Cette alliance est-elle de nature à rebattre les cartes dans la course à la succession de Pierre Gattaz? *"Possiblement"*, juge Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du Travail, qui voit dans ce rassemblement *"un moment important de la campagne"*. *"Isolément, ces trois candidats avaient relativement peu de chance de l'emporter, même s'ils disposent tous les trois d'une bonne assise territoriale. Mais, désormais, la donne peut changer"*, estime ce spécialiste du patronat.

Roux de Bézieux et Saubot favoris, mais "la course reste ouverte"

Outre Patrick Martin, plusieurs responsables du Medef sont aujourd'hui sur les rangs pour succéder à Pierre Gattaz, à l'image de Geoffroy Roux de Bézieux et d'Alexandre Saubot, tous deux vice-présidents de l'organisation patronale. *"Ces deux candidats pour l'instant sortent du lot, du fait de leur CV et de leur statut de vice-présidents. Mais la course reste ouverte, surtout si une dynamique se crée autour de la candidature de Patrick Martin"*, juge un bon connaisseur du monde patronal.

Un avis partagé par Bernard Vivier: *"Il reste encore deux mois de campagne. Il y a donc encore des rapprochements et des compromis possibles"*, notamment *"avec les autres candidats considérés comme des petits candidats"*, assure le chercheur.

Une éventualité que Patrick Martin, Pierre Brajeux et Fabrice Le Saché semblent appeler de leur vœux dans leur communiqué commun. *"La dynamique engagée à travers ce rassemblement est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer à la transformation du Medef"*, soulignent ainsi les trois candidats, louant *"la collégialité"* et *"la décentralisation"*.

La date de clôture des candidatures pour l'élection a été fixée au 3 mai. L'élection aura lieu le 3 juillet.

BFM BUSINESS – 02/05/2018

2 Dominique Carlac'h, seule femme candidate à la présidence du Medef - 02/05



Dominique Carlac'h dirige le cabinet de conseil en innovation D&Consultants, qui fait plus de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle est la seule femme candidate à la présidence tant convoitée du Medef. Quel est son profil ? Pourquoi a-t-elle décidé de se lancer dans cette course ? Dominique Carlac'h a-t-elle une chance de gagner ?

- Good Morning Business, du mercredi 2 mai 2018, présenté par Stéphane Soumier, sur BFM Business.

REPLAY : <http://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/replay/good-morning-business/>

RFI – 02/05/2018

Frédéric Motte, vice-président délégué national du Medef : « On a plus que jamais besoin des corps intermédiaires »



Frédéric Motte, vice-président délégué national du Medef, président du Medef des Hauts-de-France, candidat à la présidence nationale du Medef était ce mercredi, l'invité du matin de RFI. Il répond aux questions de Frédéric Rivière.

PODCAST : <http://www.rfi.fr/emission/20180502-frederic-motte-vice-president-delegue-national-medef>

Par **Frédéric Rivière**

∴ ÉCONOMIE

L'OPINION – 30/04/2018

3 Coup d'accélérateur pour la réforme de la taxe d'habitation



Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin.

Le sénateur Alain Richard et le préfet Dominique Bur remettent cette semaine au gouvernement leur rapport sur la refonte de la fiscalité locale. Ils plaident pour une loi ad hoc dès le début 2019

Gérald Darmanin affirme qu'il n'y aurait aucun « tour de passe-passe » dans la suppression de taxe d'habitation qui touchera l'ensemble des foyers sans hausse d'impôt complémentaire. Par contre, les résidences secondaires resteront probablement taxées. Le ministre de l'Action et des Comptes publics compte sur la bonne tenue des rentrées fiscales pour financer les quelque 6 milliards manquant au bouclage financier de la réforme, qui pourrait priver les départements d'autonomie fiscale. Le rapport Richard/Bur sera remis au gouvernement cette semaine pour un premier tour de négociation avec les collectivités locales mi-mai.

« **La finance magique n'existe pas** », a prévenu le Premier ministre au sujet de la reprise de la dette de la SNCF. « Pour tout le reste, il y a la croissance », aurait pu ajouter Gérald Darmanin. Car c'est sur des espoirs de lendemains économiques qui chantent que semble compter le ministre de l'Action et des Comptes publics pour financer la suppression de la taxe d'habitation. Une affaire à quelque 24 milliards d'euros.

Interrogé vendredi [dans Le Parisien](#) sur les moyens de financer une telle mesure, Gérald Darmanin a d'abord confirmé qu'il n'y aura « pas de tour de passe-passe où l'on supprime des milliards pour aller les chercher ailleurs » et que 100 % des Français profiteront bien de cette suppression. Il a ensuite

esquissé une ébauche de plan gouvernemental : « On peut imaginer attribuer un, deux ou trois points d'un autre impôt national, comme la TVA ou la CSG, aux départements. Et enfin, attribuer aux communes la taxe foncière, jusqu'ici donnée aux départements ».

C'est donc [un grand jeu de bonneteau fiscal](#) qui semble se profiler pour 2020 entre l'Etat et les territoires. Comment compenser cette perte sèche pour l'Etat ? Evoquant la TVA ou la CSG, le ministre a parlé de « recettes dynamiques [...] qui augmentent actuellement ». Bercy compterait donc sur la croissance pour doper les recettes. Un jeu risqué alors que la croissance commence à montrer des signes de faiblesse.

Mais combien exactement va-t-il falloir trouver pour financer la fin complète de la taxe d'habitation ? La suppression pour 80 % des ménages coûtera dix milliards d'euros sur trois ans. Une somme intégrée dans la dernière loi de finances pluriannuelle, auxquels s'ajoutent 4 milliards d'euros de dégrèvements déjà supportés par l'Etat. Reste en réalité 8 à 9 milliards d'euros à trouver pour supprimer la taxe d'habitation des 20 % de foyers restants.

Sur ce montant, 2 à 3 milliards d'euros proviennent des taxes sur les résidences secondaires, que le gouvernement compte maintenir. « Le Président ne s'est jamais engagé à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires », a rappelé le ministre du Budget.

6 milliards d'euros à trouver. Restent donc 6 milliards d'euros à trouver. Pour nourrir les réflexions de l'exécutif, le sénateur LREM Alain Richard et le préfet Dominique Bur remettent cette semaine au gouvernement les conclusions d'un rapport très attendu sur la refonte de la fiscalité locale. Le document sera rapidement transmis aux parlementaires et aux associations d'élus locaux, en vue d'une première concertation à l'occasion du comité de pilotage de la conférence des territoires (instance de dialogue Etat-collectivités locales) le 17 mai.

Le document ne sera rendu public qu'à cette date mais ses deux auteurs ont détaillé leurs pistes de réflexion devant [la commission des finances de l'Assemblée nationale](#) le 21 mars dernier. Ils ont notamment détaillé cette idée de transfert de la part départementale de la taxe foncière vers les communes, reprise par Gérald Darmanin vendredi dans *Le Parisien*.

Le manque à gagner pour les départements serait effectivement compensé à due concurrence par l'attribution d'un impôt d'État – CSG ou TVA – mais ce serait alors une perte de pouvoir d'autonomie fiscale pour les départements. Cela signifierait en outre qu'il faudrait répartir cette manne entre les communes et les intercommunalités car selon les premiers calculs de la mission, ce transfert ne compenserait la perte de taxe d'habitation que dans 2 % à 3 % des communes seulement. Dans une majorité de cas, les petites communes et intercommunalités y gagneraient ; les agglomérations et les communes périurbaines y perdraient. « Cette solution implique la mise en place d'un fonds national de garantie individuelle avec quelques dizaines de milliers de lignes », a prévenu Alain Richard.

L'autre solution serait de maintenir la situation des départements et d'attribuer une part de fiscalité nationale directement aux 35 500 communes et 1 230 intercommunalités. Les avantages et inconvénients seraient symétriques à la première hypothèse, notamment une perte de pouvoir de taux pour les maires qui n'auraient plus la main que sur la taxe foncière, ce qu'ils ne manqueront pas de dénoncer.

« **Impôt local citoyen** ». Le rapport devrait également préconiser une révision des valeurs locatives échelonnée dans le temps pour la taxe foncière – à partir de 2023. Une transition qui selon Gérald Darmanin s'étalerait sur « une période d'environ 30 à 40 ans ».

Autre sujet sensible, Alain Richard et Dominique Bur sont en faveur d'un « impôt local citoyen », réclamé par une grande majorité de maires. Un impôt payé par les citoyens qui profitent des services publics mais qui ne sont pas propriétaires, pour éviter « le sentiment que certains seulement contribuent aux services de la collectivité et d'autres non », a expliqué Alain Richard. « Si nous faisons cette proposition, elle aura deux caractéristiques. Pour que la mesure soit acceptable, le montant devra d'abord être très sensiblement inférieur à celui de la taxe d'habitation. Probablement le quart ou le cinquième. Et pour

l'asseoir, il n'y a qu'une seule piste : la prise en compte des revenus, sous une forme simplifiée et avec un pouvoir de taux simple, uniforme et avec des limites légales ».

Pas sûr que le gouvernement, qui ne cesse de marteler qu'il n'y aura pas d'impôt supplémentaire durant le quinquennat, ne goûte particulièrement cette dernière proposition. Pour le reste, les choses semblent avancer doucement et la réforme de la fiscalité locale, plaide Alain Richard, pourrait faire l'objet d'une loi ad hoc au début de l'année 2019.

Raphaël Legendre

LES ECHOS – 02/05/2018

4 Les régions, incontournables dans le sauvetage des entreprises



Le cabinet Deloitte et son étude annuelle des défaillances d'entreprises estiment que les outils d'intervention publics sont devenus très aiguisés. Toutes les régions sauf Paca ont vu le nombre de dossiers de sauvetage baisser en 2017.

« Les régions sont désormais des acteurs incontournables dans le sauvetage des entreprises défaillantes », annonce Jean-Pascal Beauchamp, associé chez Deloitte. Dans son étude sur les [défaillances 2017 en France](#) qu'il dévoile dans « Les Echos », le cabinet a étudié cette année l'intervention des pouvoirs publics dans les procédures amiables ou judiciaires. Ses consultants qui interviennent dans 80 dossiers par an estiment que l'Etat (Ciri, commissaires du redressement productif, BPI, médiateur du crédit, etc.) et les conseils régionaux disposent désormais d'**outils très affûtés**. Ils citent le cas du spécialiste de la dentelle [Noyon, qui a pu être sauvé l'an dernier](#) grâce à l'avance remboursable des Hauts-de-France. En début d'année, la reprise de l'emballleur Risloise a été bouclée grâce à l'intervention de la région Normandie. Plus innovant encore, la région Bretagne s'apprête à prendre une participation au capital pour se porter au secours de Doux.

Avance remboursable

D'après les estimations de Deloitte, les conseils régionaux se portent au chevet de **15 à 25 sociétés par an**, soit 200 à 300 défaillances traitées. « C'est significatif et cela représente beaucoup d'emplois, assure Jean-Pascal Beauchamp, sachant que sur les 55.175 défaillances constatées l'an dernier, 68 %

sont des sociétés sans emplois. On ne compte que 1.256 défaillances dans les PME de plus de 20 salariés et 880 cas dans celles dégagant plus de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. » Les montants en jeu sont faibles, bien souvent les régions débloquent des **aides de 500.000 à 3 millions d'euros**, en avance remboursable, en contre-garanties des banques et rarement en subvention.

Les conseils régionaux ont mis en place des **équipes de veille** de quelques spécialistes qui visitent leurs territoires, participent aux commissions des chefs de services financiers. Ces commissions qui réunissent les sous-préfets, l'Urssaf, le bureau économique de la région, le commissaire au redressement productif offrent aux dirigeants d'entreprise un guichet unique où s'adresser, au-delà de l'assistance des tribunaux de commerce. « *Les veilles régionales cherchent, en particulier, à anticiper des effets domino en surveillant les sociétés clefs dans chaque secteur* », précise Jean-Pascal Beauchamp. [La Bretagne](#), qui a accompagné, l'an dernier, 25 entreprises en difficulté, vient de renforcer sa cellule qui compte maintenant 10 personnes.

Effet attentat

Toutes les régions, à part Paca, ont vu la fréquence des procédures baisser en 2017. Au niveau national, la reprise économique et l'efficacité des interventions ont fait baisser leur nombre de 4,6 % et le nombre d'emplois menacés a chuté de 11 %, à 171.000 postes. « *La région Paca a notamment pâti de l'effet des attentats sur son exposition forte au secteur du tourisme et de l'hébergement* », assure Christophe Guerner, expert du traitement des défaillances chez Deloitte. Tous les segments d'entreprises sont également en baisse, à l'exception des **toutes petites entreprises de 1 à 2 salariés**, qui restent fragiles.

[Matthieu QUIRET](#)

LE FIGARO – 02/05/2018

5 Protection des données : branle-bas de combat dans les entreprises



Si les grands groupes se préparent depuis plusieurs mois au nouveau règlement européen, nombre de PME sont en retard.

La fébrilité gagne les entreprises à l'approche du 25 mai, date d'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette mesure concerne toute entité privée ou publique réalisant des traitements de données personnelles dans le cadre de la fourniture de biens ou de services. Le texte s'applique aux entreprises dans l'Union européenne (UE) mais aussi en dehors dès lors qu'elles visent des citoyens européens.

[L'amende de 100.000 euros infligée en janvier à Darty](#) par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), pour atteinte à la sécurité des données clients, a notamment contribué à susciter l'inquiétude et conduit à la prise de conscience de l'importance du sujet. Ainsi, dans moins d'un mois, toute entreprise qui ne sera pas capable de démontrer sa conformité au RGPD sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % de son chiffre d'affaires mondial.

Les grands groupes qui disposent des ressources informatiques et juridiques en interne s'y préparent depuis déjà deux ans pour certains. Ils se sont souvent adjoint l'expertise de cabinets spécialisés ou

d'avocats. Mais nombre de sociétés ont commencé à se préoccuper de leur mise en conformité il y a seulement quelques mois.

C'est surtout dans les petites entreprises que la situation semble la plus critique. Il y a celles qui considèrent que le RGPD n'est pas une priorité, celles qui bottent en touche parce que la question est compliquée ou celles qui ne se sentent pas concernées, in fine. «Elles ne sont pas du tout prêtes et cela nous inquiète», confie Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, secrétaire général de la Confédération des PME (CPME). Il convient que le RGPD peut accélérer le passage au numérique des petites et moyennes entreprises et leur faire prendre conscience de la valeur des données personnelles. Toutefois, il note que le nouveau règlement européen «est perçu comme une usine à gaz et que les contraintes s'empilent sur le dos des entreprises».

Des cours sur internet

Le Medef aussi constate un degré de préparation inégal entre grandes et petites sociétés. Mais le syndicat patronal assure aussi que «la Cnil sera tolérante jusqu'à la fin de l'année, l'important étant d'avoir lancé un plan de mise en conformité». Le Medef comme la CPME ont réalisé des cours sur Internet - MOOC - et des guides pour les y aider. La banque publique Bpifrance et la Cnil se sont associées pour élaborer un document adapté aux TPE et PME. La Cnil a d'ailleurs réalisé un modèle simplifié pour les entreprises dont les données personnelles ne sont pas le cœur de métier.

À défaut de se doter d'un délégué à la protection des données (data protection officer, DPO), chargé de piloter le processus de mise en conformité, comme dans les grands groupes, elles doivent consigner toute information recueillie sur quelqu'un dans un registre des données personnelles. Il leur faut aussi réaliser l'inventaire de leurs données et s'assurer que le traitement qu'elles en font respecte la loi. «Avant, on mettait un processus en place et on s'interrogeait ensuite sur sa conformité. Aujourd'hui, c'est l'inverse et surtout il faut adopter le réflexe de tout documenter», souligne Raphaëlle Grall, responsable communication-marketing et DPO depuis janvier de Realytics, société de 35 salariés qui mesure la performance des publicités télévisées.

Autre étape primordiale, les données doivent être stockées de façon sécurisée, l'entreprise ayant identifié et maîtrisé les risques potentiels, notamment en cas de cyberattaque. Il lui revient aussi de sensibiliser ses collaborateurs sur la question. «Cela commence par des choses très simples comme éviter de noter un mot de passe sur un post-it laissé à la vue de tous», relève une spécialiste du numérique.

Il est par ailleurs nécessaire de renforcer les moyens de traçabilité et d'indiquer à tout client que des informations sont conservées à son sujet et dans quel but. Pour cela son consentement doit être recueilli au préalable. Il peut exiger à tout moment leur suppression ou au contraire de les récupérer, y compris pour les communiquer à une entreprise concurrente, c'est le droit à la portabilité. «La collecte des données est un enjeu de transparence, le stockage un enjeu de sécurité et l'exploitation un enjeu de business pour demain», résume Nicolas d'Hueppe, président d'Alchimie et vice-président de CroissancePlus.

La mise en place du RGPD peut sembler fastidieuse et onéreuse, avec un coût compris entre 3 et 60 millions d'euros ; mais à terme, il devrait favoriser une nouvelle approche de la relation client, basée davantage sur «la confiance», assure la Cnil. «Tout le monde sera gagnant, le client parce que ses données personnelles seront protégées et l'entreprise parce qu'elles sont source de valeur», résume un expert.

Un défi pour les sous-traitants

Un défi, mais aussi un risque. Si une PME hébergeant les données d'une grande entreprise ne s'est pas mise en conformité avec le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD), «elle court le risque de se voir écarter, puisque désormais la responsabilité est partagée entre sous-traitant et donneur d'ordre. Ces derniers vont être particulièrement regardants lors de nouveaux marchés», pointe Franck Giami, expert RGPD. Pour sa part, Frédéric Sardain, avocat associé, à la tête du pôle IP,

Tech & Data du cabinet Jeantet, assure que «les grandes sociétés vérifient déjà que leurs sous-traitants connaissent les nouvelles obligations et révisent leurs contrats».

Protection des données : alerte sur les arnaques de la mise en conformité //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/01/20002-20180501ARTFIG00165-protection-des-donnees-alerte-sur-les-arnaques-de-la-mise-en-conformite.php>

Corinne Caillaud

LE FIGARO – 02/05/2018

6 Protection des données : les nouvelles obligations à respecter



Le règlement général de protection des données (RGPD) harmonise les règles européennes et offre un cadre juridique unique aux professionnels. Tout organisme traitant des données de résidents européens est concerné.

• Tenir un registre de traitement des données

Chaque société doit tenir un registre interne offrant une vision d'ensemble claire de toutes les données qu'elle traite. Cela concerne aussi bien les données des fichiers de clients, de salariés ou de fournisseurs, les coordonnées de prospects obtenues par un questionnaire, le visiteur d'un site Web ou d'un magasin, etc. L'entreprise doit recenser toutes les opérations entraînant une collecte de données (gestion de paye, RH, livraison client, programme de fidélité, etc.) et indiquer la finalité de la collecte, les catégories de données utilisées, quelles personnes y accèdent, combien de temps elles sont conservées. Ce registre, placé sous la responsabilité du dirigeant de l'entreprise, doit être exhaustif et à jour.

• Nommer un délégué à la protection des données

Toutes les entreprises ne sont pas obligées de désigner un délégué à la protection des données (Data Protection Officer, DPO). Seules les entreprises amenées à traiter régulièrement des quantités importantes de données ou des données sensibles y sont contraintes. Ce DPO peut être externalisé ou mutualisé. Il doit établir la cartographie de l'ensemble des traitements de données de l'entreprise puis analyser chacun en profondeur pour vérifier sa conformité avec le règlement.

• Information et transparence sur les données

À chaque fois que l'entreprise collecte des données sur une personne, elle doit l'en informer, lui préciser la finalité, le fondement juridique qui l'autorise à traiter ces données, qui peut y accéder, leur durée de conservation et si elles peuvent être transférées hors de l'Union européenne. Cela concerne aussi bien les clients que les collaborateurs, les prestataires, etc. Les droits de ces personnes étant renforcés (droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'oubli...), l'entreprise doit leur donner les moyens de les exercer (formulaire de contact, messagerie, téléphone...) et y répondre dans un délai raisonnable.

• Droit à la portabilité des données

Ce droit est une des véritables nouveautés du RGPD. Il permet à une personne de récupérer ses données soit pour son usage personnel, soit pour les confier à un service concurrent. Il s'impose à tous les fournisseurs de services et doit être fait dans un format interopérable (lisible sur n'importe quel appareil).

- **Notifier la violation de données personnelles**

Outre les mesures techniques pour garantir au mieux la sécurité des données (mises à jour des logiciels, antivirus, gestion des mots de passe, etc.), les entreprises ont l'obligation de reporter toute violation de données personnelles à la [Cnil](#). Ce signalement doit s'effectuer dans les 72 heures et se fait en ligne sur le site de la Cnil. L'entreprise doit aussi informer les personnes concernées

- **Étude d'impact sur la protection des données à risque**

Les entreprises traitant des données dites «sensibles» (origine, opinion, santé, etc.), celles dont l'activité a des conséquences particulières sur des personnes (données sur des mineurs, télésurveillance, scoring financier, etc.) ou celles transférant des données en dehors de l'Union européenne, ont des obligations supplémentaires. Elles doivent conduire, a priori, une analyse d'impact sur la protection des données afin d'identifier les risques spécifiques associés à ces données.

Ingrid Vergara

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 30/04/2018

7 Mounir Mahjoubi: «Le numérique peut relancer l'ascenseur social»



Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'Etat au Numérique.

«Il y a vingt ans, l'univers d'un jeune qui sortait de sa tour se résumait au quartier. Aujourd'hui, il a accès au monde entier grâce à son smartphone», affirme le secrétaire d'Etat au Numérique, en jugeant l'idée des «campus numériques» de Jean-Louis Borloo «très intéressante »

Ancien entrepreneur et ex-président du Conseil national du numérique, le secrétaire d'Etat Mounir Mahjoubi plaide pour un usage raisonné du numérique. Selon lui, ce levier d'innovation et de développement économique doit aller de pair avec une plus forte régulation de l'Etat, à l'égard des données personnelles des citoyens comme des 13 millions d'«oubliés» de la révolution technologique.

Vous qui venez du monde des start-up, parlez-vous le même langage que le reste du gouvernement sur la transformation numérique ?

Comme le Président et le Premier ministre, mes collègues sont convaincus des vertus de la révolution numérique, qui irrigue l'action gouvernementale. Mais ils sont aussi très sensibles à la question de l'inclusion numérique. Dématérialiser oui, mais à condition que le plus grand nombre parvienne à se servir du web. C'est primordial.

Dans la «stratégie nationale pour un numérique inclusif» que vous dévoilerez en mai, quelles solutions envisagez-vous pour réduire la fracture numérique ?

Cette stratégie découle d'un travail de quatre mois entre acteurs du numérique, opérateurs sociaux, collectivités locales et grands guichets publics. Qu'est-ce qu'on propose ? Accompagner différents publics – personnes âgées, salariés non formés au numérique, jeunes qui connaissent mal les procédures administratives – pour leur donner une autonomie numérique. Des recommandations seront déclinées par département, autour du président du conseil départemental et du préfet. C'est une urgence absolue. On n'a jamais eu autant besoin des services en ligne pour réaliser des démarches, acheter moins cher, gérer son compte bancaire, s'informer, maintenir le lien social... Et pourtant, un Français sur cinq, soit 13 millions de personnes, peine à les utiliser.

Quel rôle peut jouer le numérique pour les banlieues ?

Relancer l'ascenseur social ! Il y a vingt ans, l'univers d'un jeune qui sortait de sa tour se résumait au quartier. Aujourd'hui, il a accès au monde entier grâce à son smartphone. Avec le numérique, les 16-25 ans ont l'opportunité de construire leur trajectoire : trouver un emploi, porter un projet d'entrepreneuriat, se former en prenant la vague de la révolution technologique. Entre 50 000 et 100 000 emplois liés au numérique ne sont pas pourvus en France. Avec Muriel Pénicaud, nous venons de lancer 10 000 formations aux métiers du numérique d'ici fin 2019.

Cet accélérateur doit-il avoir lieu dans les 200 campus numériques (MOOC, coaching, formation au code informatique...) que propose Jean-Louis Borloo ?

L'idée de Borloo est très intéressante. Certaines collectivités le font depuis quelques années, comme à Montereau (Seine-et-Marne), où Yves Jégo (UDI) a créé une Digitale Académie pour que les jeunes se forment à distance. [L'enjeu du rapport Borloo est celui de l'organisation](#) ; chacune des briques est assurée par un acteur différent (éducation populaire, services sociaux, formation professionnelle). Il faudra la «jouer collectif» pour que le numérique soit vecteur d'accélération plutôt que d'inertie et de complexité.

Justement, vous avez organisé les assises de l'«identité numérique» pour faciliter l'accès aux services publics. Est-ce un big bang de la dématérialisation ?

Oui, l'objectif est de faciliter la vie des citoyens et de transformer la manière dont les administrations communiquent entre elles. Première étape : dès 2020, tous les services publics seront accessibles avec un même identifiant. Cette «identité numérique» unique permettra aux usagers de s'authentifier au plus haut niveau, de manière sécurisée. Deuxième étape : en 2022, l'interface «France Connect» sera lancée. C'est l'équivalent du «X-Road» en Estonie, cette plateforme où les services publics et privés s'interconnectent pour éviter de soumettre les citoyens à des formulaires à répétition. L'objectif, pour eux, c'est zéro justificatif.

A quelles failles remédiez-vous en lançant une application gouvernementale inspirée de Telegram ?

L'idée est de ne pas dépendre de technologies qu'on ne maîtrise pas et d'élever le niveau de souveraineté de nos outils. On ignore comment certaines messageries réalise le chiffrement. Contrairement à WhatsApp, les échanges Telegram ne sont pas chiffrés de bout en bout, sauf si vous activez l'option pour chaque conversation. La nouvelle messagerie d'Etat chiffrera tout par défaut. Avant l'été, elle sera utilisée sur des réseaux sécurisés, [avec la même fluidité que Telegram, pour l'activité quotidienne du gouvernement](#). Mon équipe l'utilise déjà. En revanche, les informations Secret défense passeront toujours par un autre canal.

Dans une tribune publiée dans *Les Echos*, vous appelez à réguler les plateformes numériques dans tous leurs champs d'activité. Est-ce réaliste ?

C'est un regard global sur la régulation, partagé avec la commissaire européenne à l'Economie et la Société numériques, Mariya Gabriel. Il englobe aussi bien le chantier social pour les salariés des plateformes [que la protection des données personnelles](#) ou le retrait des contenus de haine. Tous ces sujets forment un tout. Il est temps que l'Etat fasse respecter ses valeurs aux plateformes, et non le contraire. Sur la fiscalité des géants du net, le ministre de l'Economie [Bruno Le Maire ne lâche rien pour qu'une «taxe digitale» soit créée](#) avant la fin de l'année. Sur les messages de haine, soit l'Europe agit collectivement, soit la France fera comme l'Allemagne [où une loi oblige les réseaux sociaux à supprimer les contenus haineux en 24 heures sous peine d'amende, ndlr]. Sur les données personnelles, le «RGPD» [règlement général de protection des données personnelles] responsabilisera les entreprises vis-à-vis de leurs clients et salariés.

Ce règlement européen sur les données personnelles ne va-t-il pas avoir un impact excessif sur le monde économique en France ?

La clé, c'est que [l'obligation qui pèse sur une entreprise soit proportionnelle au risque](#). Une très grosse société qui manipule des dizaines de milliers de données chaque jour aura une lourde responsabilité, contrairement à une PME. En réalité, ce règlement est une chance pour l'économie européenne : il met tout le monde sur un pied d'égalité. Auparavant, une entreprise qui réalise un chiffre d'affaires de plusieurs milliards d'euros pouvait s'acquitter d'une amende de 10 millions, sans que cela ne change rien. Désormais, le règlement prévoit des sanctions sévères, jusqu'à 1,5 milliard d'euros. Tout le monde va jouer avec les mêmes règles, sans distorsion de concurrence.

Vous qui menez déjà campagne pour les européennes, qui avez bien connu la «Ségosphère» et les débuts d'En Marche !, misez-vous sur le numérique pour booster la participation électorale ?

En 2007, la «Ségosphère» était une parenthèse numérique enchantée dans la vie du PS, qui n'a duré que le temps d'une campagne. L'ADN de LREM, c'est l'innovation. Tant que j'y serai, je veillerai à expérimenter de nouvelles formes d'action. Pour les européennes, l'outil doit rester au service de la rencontre physique : se réunir, faire du porte-à-porte, organiser la campagne. Le numérique ne remplace pas la présence sur les marchés.

[Ivanne Trippenbach](#)

LE PARISIEN – 02/05/2018

8 Pouvoir d'achat : les tarifs bancaires passés au scanner

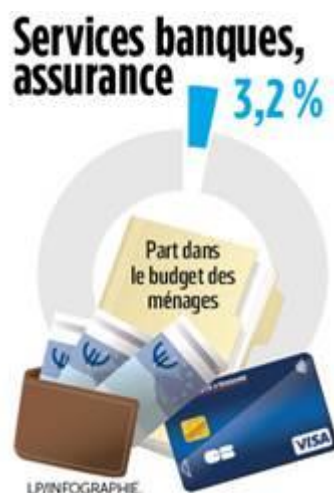


Nous avons comparé les tarifs de plus de 150 établissements bancaires sur la base des « extraits standard de tarifs » applicables au 10 avril 2018.

[Nous avons passé au crible les offres des 153 principaux établissements financiers. Attention : les frais bancaires peuvent vite grimper.](#)

Frais de tenue de compte, cotisation pour la carte bancaire... [Votre banque vous coûte cher](#) et vous souhaitez en changer ? Pour vous aider à faire le bon choix, Le Parisien-Aujourd'hui en France s'est

plongé dans [les tarifs de base des 153 principales banques installées en France](#) qu'elles soient nationales (BNP Paribas, Société générale etc.), régionales (Crédit agricole, Crédit mutuel etc.) en ligne (Fortuneo, BforBank etc.) ou mobiles (N26, Ditto etc.).



Les frais de tenue de compte, on peut y échapper !

Apparus dans les années 2000, les frais de tenue de compte - ou comment faire payer au consommateur le simple fait de conserver son argent sur un compte courant - se généralisent. De BNP Paribas à La Banque Postale en passant par LCL... Tous les grands réseaux traditionnels et nationaux s'y sont convertis.

L'addition s'élève en moyenne à 28,48 € par an. Seuls les établissements haut de gamme comme Marze, Dupuy, ou Monte Paschi dépassent les 36 € par an. Dans cette catégorie, la championne est la banque Marton Maurel du groupe Rothschild. qui facture... 600 € par an !

Bon à savoir : ces frais de tenue de compte peuvent être négociés avec votre conseiller clientèle. Sinon, il faut se tourner vers l'un des 23 établissements qui fonctionnent sur le mode du « compte gratuit ». Ce sont essentiellement des banques en ligne ou sur mobiles (Orange bank, ING, hello bank, Fortuneo etc.). Mais on trouve aussi dans cette liste huit caisses régionales (Ile-de-France, Touraine, Normandie etc.) du Crédit agricole.

Selon la Fédération bancaire française, le lobby du secteur, au final, « seuls 25 % des Français en payent réellement ».

Attention aux coûts des cartes bancaires

En moyenne, les cartes à débit immédiat reviennent à 39,30 € par an contre 41,44 € pour celles à débit différé. Jusqu'à présent le principe était simple : comme une carte à débit différé - qui vous permet de consommer avant d'avoir touché votre salaire - apporte plus de service qu'une carte à débit immédiat, elle était donc plus chère.

Patatras ! Ce n'est absolument plus le cas dans 15 établissements. Et dans 60 établissements, elles sont toutes les deux au même prix. Sans surprise, les cartes à autorisation systématique (plus contraignantes car plus longues lors des passages en caisse) sont incomparablement moins chères : 28,99 € en moyenne.

Pour disposer gratuitement d'une carte, il faut taper à la porte de l'une des onze banques en ligne ou néobanque à en proposer. En contrepartie souvent d'un minimum d'utilisation par mois.

Très chers incidents de paiement

Au-delà du tarif des cartes, de la tenue de compte et autres diverses prestations standards, ce sont surtout les incidents de paiements (prélèvements alors qu'il n'y a plus d'argent sur le compte etc.) qui font grimper les frais bancaires. C'est ce que l'on retrouve dans les relevés sous l'appellation « commission d'intervention ». 129 des 153 établissements les facturent au maximum légal (8 € par opération).

Prenons deux cas de figure. Le premier est un client qui retire assez peu d'argent au distributeur automatique de billets d'une autre banque, qui reçoit des alertes SMS pour l'avertir de la situation de son compte mais qui a son compte toujours dans le vert. En moyenne, il paie aux alentours de 90 € de frais par an. Quant au second, il est un peu juste financièrement et son compte apparaît souvent en négatif. Pour lui, la note monte à environ 250 €. Presque trois fois plus !

Internet, c'est vraiment gratuit ?

En 2018, 33 banques font toujours payer l'accès à leur site. La palme revient à la Banque de Savoie et ses 51 € par an pour surfer sur son portail.

Boris Cassel

LES ECHOS – 02/05/2018

9 La Loi d'orientation sur les mobilités se fait attendre



La ministre des Transports est impatiente de communiquer sur ce texte qui complète la réforme ferroviaire. Mais la date du 16 mai pour un examen en conseil des ministres n'est plus d'actualité.

La loi d'orientation sur les mobilités (LOM) continue de jouer les arlésiennes. Très attendu par les élus locaux, les professionnels du transport et ceux des travaux publics, le texte doit à la fois moderniser le cadre législatif du secteur en l'adaptant aux nouveaux usages (covoiturage, autopartage...), faciliter le recours aux outils de régulation du trafic (voies dédiées, péages urbains), et fixer les priorités d'investissements pour la décennie à venir. Mais l'élaboration du projet de loi a pris du retard, et **la date du 16 mai, qui était évoqué jusqu'ici pour un passage en conseil des ministres, n'est plus d'actualité**. Le texte n'a pas encore été transmis au Conseil d'Etat.

Elisabeth Borne, La ministre des Transports, semble pourtant impatiente de communiquer sur la LOM, afin de replacer dans son contexte le « *nouveau pacte ferroviaire* » voulu par le gouvernement. « *C'est important que tout le monde ait cette vision d'ensemble, a-t-elle indiqué dans un entretien à l'AFP la semaine dernière, c'est une réforme globale !* ».

Apaiser les inquiétudes des territoires ruraux

Ce point de vue est partagé par plusieurs députés de la majorité. La politique des Transports du gouvernement ne se résume pas à mettre la SNCF à la diète et à supprimer les embauches de cheminots au statut, plaident-ils. Le développement des nouvelles mobilités prévues par la LOM peut servir à apaiser les inquiétudes des territoires ruraux préoccupés par la pérennité de leurs « petites lignes ».

Mais, même si « *ça avance bien* », selon une source au fait du dossier, plusieurs sujets n'ont pas encore été arbitrés. A commencer par le niveau d'investissements à consacrer aux infrastructures dans les 10 prochaines années...

Le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) présidé par l'ancien député et spécialiste du sujet Philippe Duron a remis ses préconisations début février en proposant trois scénarios en fonction du niveau de dépenses choisis, et si l'hypothèse médiane tient clairement la corde, tout n'est pas calé.

Ne pas ouvrir un nouveau front social

Par ailleurs, [le conflit à la SNCF traîne en longueur](#) (avec leur stratégie de grève 2 jours tous les 5 jours, les syndicats veulent tenir jusqu'à fin juin) et les pilotes d'Air France enchaînent eux aussi les préavis. Dans ce contexte, le gouvernement ne peut se permettre de risquer un blocage des routes.

Or c'est la menace à peine voilée qu'agitent les transporteurs routiers si le gouvernement décide, comme il l'a déjà annoncé à plusieurs reprises, d'accroître la contribution des poids lourds au financement des infrastructures. La volonté de l'exécutif d'inscrire cette mesure dans la LOM semble actée. Les modalités (et notamment la latitude qui pourrait être donnée ou non aux régions de l'appliquer) restent à préciser. Mieux vaut attendre que le bras de fer avec les cheminots soit fini avant de s'aliéner le transport routier, juge le gouvernement.

Une communication d'ici fin mai

Celui-ci va donc ajuster sa stratégie de communication aux circonstances. Pour occuper le terrain avec les « bonnes nouvelles » contenues dans la LOM, Elisabeth Borne devrait s'exprimer avant la fin mai (date de l'examen de la réforme ferroviaire au Sénat). Une prise de parole qui pourrait se faire par exemple par le biais d'une communication en conseil des ministres. La présentation formelle du texte devant ledit conseil se ferait lui avant l'été, avance une source, pour un examen par le parlement à la rentrée.

Future loi mobilité : nouvelle ressource, nouveaux marchés pour les entreprises //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301628015011-future-loi-mobilite-nouvelle-ressource-nouveaux-marches-pour-les-entreprises-2173003.php>

Lionel Steinmann

LE JDD – 01/05/2018

9.1 Essence : pourquoi les prix à la pompe sont au plus haut depuis quatre ans



Les prix de l'essence et du gazole sont au plus haut depuis quatre ans, à cause du contexte international mais aussi de la hausse de certaines taxes.

Depuis le début de l'année, les stations-service voient les prix à la pompe augmenter sensiblement. A tel point qu'ils ont atteint lundi, pour l'essence, la barre symbolique d'1,50 euro par litre. Sur un an, les deux carburants sans plomb (SP) ont ainsi encore augmenté de 7% (1,50 euro/litre pour le SP-95 et 1,56

euro/litre pour le SP-98), tandis que le diesel a connu une hausse de 14%, à 1,42 euro/litre à la pompe depuis lundi. Des prix au plus haut depuis quatre ans.

Le prix des carburants varie selon une combinaison de divers critères : l'évolution des cours du pétrole, du taux de change euro-dollar, du niveau des stocks de produits pétroliers, des taxes et de la demande.

Une fiscalité de plus en plus lourde

C'est d'abord la fiscalité qui pèse sur les prix à la pompe, la part des taxes représentant à peu près deux tiers du prix des carburants. Ces impôts indirects sont regroupés au sein de la TICPE, la "taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques" prélevée par les Douanes.

La TICPE doit notamment permettre au gouvernement de réaliser [la convergence fiscale essence-diesel](#). En conséquence, comme l'a expliqué le ministre de l'Economie Bruno Le Maire lors du débat budgétaire fin 2017, la TICPE va augmenter chaque année, jusqu'en 2021, de 2,6 centimes d'euros/litre de gazole. Une hausse qui ne touche pas seulement les prix à la pompe : le fioul, destiné aux chaudières, va également coûter de plus en plus cher.

Composante de la TICPE, la taxe carbone, officiellement appelée "contribution climat énergie", a aussi été augmentée indépendamment par le gouvernement d'Edouard Philippe et ce, pour tenter de tenir les objectifs à long terme de réduction d'[émissions de gaz à effet de serre](#). L'été dernier, le ministre de l'Ecologie Nicolas Hulot a ainsi annoncé une "montée en régime" de la taxe carbone jusqu'à la fin du quinquennat. Ainsi, la tonne de CO2 produite est aujourd'hui taxée par l'Etat à hauteur de 39 euros. Bruno Le Maire et Nicolas Hulot ont annoncé que l'objectif était d'atteindre les 86 euros la tonne de CO2 en 2022.

Un contexte géopolitique très fébrile

Les effets de la taxe carbone, créée en 2014, avaient été peu ressentis jusqu'à maintenant grâce à un contexte international favorable. En effet, les prix à la pompe dépendent aussi des cours du pétrole, du taux de change euro-dollar et du niveau des stocks de produits pétroliers. Or, en 2015 et 2016, ces trois critères ont permis des prix plutôt bas. Mais, depuis un an, la stabilité n'est plus de mise.

Quatre crises politiques ont des conséquences directes sur les cours du pétrole :

- Le conflit entre le Yémen et l'Arabie saoudite, premier producteur mondial
- La situation politique au Venezuela - où se trouve la plus grande réserve de pétrole de la planète -, instable depuis la mort de Chavez
- La guerre en Syrie, qui crée des tensions dans le Nord de l'Irak, là encore une zone pétrolifère
- La volonté de Donald Trump de quitter l'accord sur le nucléaire iranien, Téhéran pouvant se voir empêcher d'exporter son pétrole en cas de rupture entre l'Iran et les occidentaux

Par ailleurs, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses partenaires se sont réunis le 20 avril dernier pour discuter de leur accord de limitation de la production destiné à faire remonter les prix du brut. Cet accord, en place depuis 2017, doit en principe s'achever fin 2018, mais il pourrait être prolongé à l'occasion d'une prochaine réunion à Vienne. Si tel était le cas, les cours du baril de pétrole (actuellement à 56 euros environ) pourraient s'envoler. Et les prix à la pompe pourraient atteindre un seuil record.

Gaël Vaillant

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 02/05/2018

10 Violences du 1er mai : opération déminage pour Collomb et Delpuech



Le préfet de police de Paris et le ministre de l'Intérieur le 20 avril dernier.

Le ministre de l'Intérieur et le préfet de Paris ont défendu l'action des forces de l'ordre ce mercredi. Et se sont contredit sur le nombre de gardés à vue.

Au lendemain d'une manifestation **marquée par des « violences inadmissibles »** à Paris, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb et le préfet de police Michel Delpuech ont tenu à défendre l'action des forces de l'ordre ce mercredi sur France 2 et France Inter.

109 personnes en garde à vue. Selon Gérard Collomb, qui était interviewé sur France 2, « les black blocs étaient plus nombreux que prévu. **Nous pensions qu'ils seraient 500-600.** Ils étaient le double ». Avançant le chiffre de 209 personnes en garde à vue, le ministre s'est vu contredire presque simultanément sur France Inter par Michel Delpuech, qui en annonçait 109, sur un total de 283 interpellations. La préfecture a confirmé ce dernier chiffre par la suite.

Des manifestants paisibles entre casseurs et policiers. Alors que les CRS ont été critiqués pour la lenteur de leur réaction, le ministre a expliqué que « nous ne pouvons pas interpellé un certain nombre de gens qui arrivent en civil, se mêlent à la foule et tout d'un coup s'habillent en black blocs ». « Nous ne pouvons pas contrôler les identités en amont de la manifestation, ce n'est pas légal » a-t-il également assuré. Sur France Inter, le préfet de police de Paris a confirmé que l'intervention des CRS avait été rendue difficile car « un millier de personnes paisibles » faisait écran « entre les auteurs de troubles et la police ».

Plus de policiers à la prochaine manifestation. Si le préfet de police a estimé qu'il y avait « assez de policiers » mardi, le ministre de l'Intérieur a lui promis qu'il y aurait « encore plus de forces de l'ordre » lors des prochaines manifestations, « avec la volonté de séparer totalement les manifestants de ceux qui veulent casser ». La prochaine manifestation justement, c'est la « fête à Macron » prévue le 5 mai, que le préfet a promis de ne pas interdire, au nom du respect des « libertés publiques ». Gérard Collomb a lui dit regretter les termes utilisés.

Un bilan humain faible. Enfin, le préfet de police a tenu à souligner « le bilan humain extrêmement léger » de la manifestation : un policier et trois manifestants légèrement blessés. Sur RMC, le responsable parisien du syndicat SGP Police FO a également rappelé que « le baromètre pour le maintien de l'ordre, c'est d'éviter les blessés ».

Les syndicats policiers perplexes. Mais le ton n'est pas le même dans tous les syndicats. L'Unsa Police s'étonnait ainsi des mardi soir de l'ordre tardif donné aux CRS d'intervenir. Et ce mercredi, Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT, a demandé « des explications » pour « comprendre pourquoi tous ces dégâts ont pu être possibles lors d'une manifestation qui normalement devrait être sécurisée par la préfecture. » Côté politique, le patron du PS Olivier Faure a réclamé sur France Info une commission d'enquête parlementaire sur ces violences.

La réaction de Macron. Dans la nuit, depuis Sydney (Australie), le président Emmanuel Macron a de son côté « condamné à nouveau avec la plus grande fermeté ce qui s'est passé », rappelant que le 1^{er} mai est « la journée des travailleurs, pas des casseurs ». Le chef de l'Etat est lui-même l'objet d'une prochaine manifestation, la « fête à Macron », le 5 mai, que le préfet de police.

FRANCE 2, Les 4 Vérités – REPLAY // Caroline Roux reçoit Gérard Collomb, ministre d'Etat et ministre de l'Intérieur // <https://www.france.tv/france-2/telematin/495445-les-4-verites-gerard-collomb.html>

FRANCE INTER - PODCAST // Michel Delpuech : "Comparer avec les manifestations sous l'état d'urgence c'est faire une erreur de cadre juridique" : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-7h50/l-invite-de-7h50-02-mai-2018>

⋮ POLITIQUE

L'OPINION – 30/04/2018

11 Emmanuel Macron et le référendum calédonien: une neutralité qui fait débat



Le chef de l'Etat sera en Nouvelle-Calédonie du 3 au 5 mai. Son déplacement est très attendu dans la perspective du référendum du 4 novembre sur l'indépendance de ce territoire

Ce sera la première visite du chef de l'Etat sur « le Caillou ». Elle ne s'annonce pas simple, alors que les cérémonies de commémoration des événements de 1988 ont débuté. Emmanuel Macron sera accompagné de trois ministres : Jean-Yves Le Drian, Annick Girardin et Sébastien Lecornu. Lors du premier tour de l'élection présidentielle, il y avait obtenu 12 % des suffrages.

Laurent Wauquiez n'a pas attendu qu'Emmanuel Macron pose un orteil en Nouvelle-Calédonie pour lancer la polémique. « Je demande que le président prenne, avant le référendum, une position ferme pour défendre l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la France. Personne ne comprendrait un silence présidentiel sur une question comme celle-là », a fustigé le président des Républicains dans *Le Figaro*, le 25 avril.

Le chef de l'Etat sera du 3 au 5 mai en déplacement sur « le Caillou ». Il est très attendu. Ce sera sa première visite sur place. Le 4 novembre prochain se tiendra le référendum promis par l'accord de Matignon signé en 1998 sur le statut de ce territoire. « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? » : c'est **la question qui sera soumise aux Calédoniens**.

Mais malgré l'injonction de Laurent Wauquiez, Emmanuel Macron ne fera pas connaître sa réponse à la question. D'ores et déjà, l'Elysée prévient : « Le Président ne donnera pas son inclination personnelle ». Durant son déplacement, il multipliera en revanche les gestes symboliques, trente ans après le drame de la grotte d'Ouvéa. Sa visite aura aussi une forte dimension sécuritaire : la perspective du référendum a accru des tensions déjà fortes.

Dès février, Edouard Philippe avait anticipé cette neutralité de l'exécutif. « Le gouvernement ne s'engagera pas dans la campagne pour l'une ou pour l'autre des réponses à la question qui sera posée », avait-il déclaré dans une interview aux *Nouvelles Calédoniennes*. La déclaration n'était pas passée inaperçue. **Dans le jargon du pouvoir, la Nouvelle-Calédonie est traditionnellement un « dossier Premier ministre »**. Depuis son accession à Matignon, Edouard Philippe s'est donc emparé de cette épineuse

question. Au terme de deux longs séminaires à Matignon, il a réussi à faire s'entendre les protagonistes locaux sur le corps électoral et la formulation de la question du référendum. Il s'était lui-même rendu sur place en novembre.

« **Couperet** ». Le choix de ne pas prendre parti dans la campagne référendaire (en l'occurrence de se prononcer pour le non) commence néanmoins à faire débat. Laurent Wauquiez a lancé les hostilités et relayé les critiques de la droite locale. « Les élus calédoniens proches de nous sont tous très choqués de cette position », rapporte un proche du président de LR. Très bon connaisseur du dossier, Dominique Bussereau est aussi sceptique. « C'est vrai que le gouvernement doit assurer le bon déroulement du scrutin, mais je suis plutôt partisan que le président de la République ou le Premier ministre expriment à un moment donné leur préférence pour l'indivision de la République et donc que la Nouvelle-Calédonie reste française. D'autant plus que je trouve la formulation de la question un peu brutale, un peu couperet », argue le président des Départements de France, proche de Valérie Pécresse.

En déplacement sur le territoire en février, Manuel Valls, président de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, avait lui aussi demandé à l'exécutif d'apporter son « propre éclairage ». A l'occasion de sa venue, il s'était vigoureusement exprimé contre l'indépendance. L'ex-Premier ministre était accompagné de Christian Jacob, rapporteur de la mission et président du groupe LR à l'Assemblée, qui avait exprimé le même avis.

« **Démagogue dangereux** ». Président de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde, qui s'intéresse depuis longtemps à la situation locale, défend la position d'Emmanuel Macron. « Cette neutralité est indispensable. On connaît le résultat du référendum, donc la seule vraie question est comment gérer l'après. L'exécutif doit rester en capacité de parler avec tout le monde. S'il prenait position, il se couperait de certains », justifie-t-il. Dans une note publiée par la *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, Philippe Gomès, député UDI du « Caillou », explique, chiffres à l'appui, pourquoi il y a peu de suspense sur l'issue du vote.

« Sur les 169 000 électeurs inscrits, 77 000 Calédoniens sont de statut coutumier et 92 000 de droit commun. Le peuple autochtone du pays est donc, au sein même de la population intéressée telle que définie par les accords de Matignon et de Nouméa, désormais minoritaire. En conséquence, le résultat ne fait guère de doute : lors de chaque scrutin provincial, depuis 1999, 60 % des Calédoniens portent leurs voix sur des listes non indépendantistes et 40 % sur des listes indépendantistes. On peut donc raisonnablement considérer que 60, voire 70 % des électeurs s'exprimeront contre l'accès de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté : c'est une chose d'être de sensibilité indépendantiste, c'en est une autre de considérer que son pays est prêt à devenir un Etat indépendant », écrit-il.

« Laurent Wauquiez est un démagogue dangereux qui ne rêve que d'une seule chose : une explosion en Nouvelle-Calédonie. C'est irresponsable et cela montre que ce n'est pas un homme d'Etat. En 1988, lors des accords de Nouméa, heureusement que Jacques Chirac ne s'était pas comporté comme cela ! », ajoute le centriste Jean-Christophe Lagarde. Pour autant, le président de LR ne compte pas en rester là. Il se rendra en Nouvelle-Calédonie à la rentrée.

Ludovic Vigogne

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 02/05/2018

12 Avenir du budget européen : la Commission lance les hostilités



+VIDEO. C'est ce mercredi que la Commission européenne va faire ses propositions pour le futur « cadre financier pluriannuel ». Entre le trou britannique et les nouvelles ambitions européennes, la bataille s'annonce compliquée.

La foire d'empoigne va pouvoir commencer. C'est ce mercredi que la Commission européenne doit présenter sa proposition pour le prochain « [cadre financier pluriannuel](#) ». Si le terme évoque une discussion technocratique bruxelloise, c'est en réalité le coup d'envoi de la plus politique de toutes les batailles européennes que va donner Günther Oettinger, le commissaire allemand en charge du sujet.

Alors que les budgets européens se négocient par périodes de 7 ans, celui qui est actuellement en cours d'exécution prendra fin en 2020. Vu qu'il avait fallu plus de deux ans pour le négocier, il est urgent pour les Vingt-Sept d'amorcer les tractations sur le suivant, qui couvrira la période 2021-2027. Des tractations dont la base de départ sera la proposition de la Commission, et qui devront déboucher sur un consensus entre Etats...

Faire plus avec moins

Ce budget s'annonce [peut-être plus épineux encore que les précédents](#). D'abord parce que Londres, en quittant le navire, laisse un trou d'environ 13 milliards d'euros par an dans le budget. Ensuite parce que l'Union a pris conscience, ces dernières années, de la nécessité d'affronter collectivement de nouveaux défis relatifs à sa sécurité - défense, gestion des frontières - ou de muscler son dynamisme économique - innovation et recherche. Enfin parce qu'un débat politique d'une rare amertume menace de créer de fortes tensions entre l'Est et l'Ouest du bloc : la tentation est forte d'utiliser l'arme financière pour obliger certains Etats (Pologne, Hongrie, etc.) à respecter les critères d'Etat de droit.

Rogner sur les activités historiques

La contradiction entre les deux premières données - fin de la contribution britannique et ambitions à la hausse - oblige à faire preuve de créativité financière. En jouant sur trois leviers, dont aucun ne s'annonce indolore. Le premier consisterait à diminuer les budgets dévolus aux activités « historiques » de l'Union que sont la Politique agricole commune (PAC) et la politique dite de cohésion (qui aide les régions les moins favorisées). Sachant que celles-ci représentent, dans l'actuel budget, plus des deux tiers des financements.

Dans les deux cas, on évoque à Bruxelles des coupes d'au moins 6 %, qui seraient obtenues en ajustant les modalités d'allocation des crédits. Paris, qui est le premier bénéficiaire de la PAC, aura les yeux rivés sur la question agricole : Bruxelles va proposer d'apporter des éléments de dégressivité dans les aides directes (qui sont proportionnelles à la taille des exploitations).

Contributions à la hausse

Le deuxième levier consisterait à augmenter la contribution des Etats-membres au budget. Alors que celle-ci est actuellement fixée à 1 % du Revenu national brut (RNB), Bruxelles s'apprête à dévoiler une proposition appelant les capitales à contribuer entre 1,11 et 1,19 % de leur RNB - Günther Oettinger devrait placer le curseur au centre de cette fourchette. Sur ce sujet, une coalition atypique se profile : les pays de l'Est du bloc, inquiets d'une réduction du budget européen, s'annoncent comme des alliés de circonstance des Etats qui, à l'instar de la France, se disent prêts à accompagner ce nouvel effort

collectif. Il leur faudra, en revanche, convaincre ceux qui se disent opposés à toute augmentation de leur contribution - Pays-Bas, [Autriche](#) , Suède et Danemark.

Ressources propres

La troisième option consisterait à créer de nouvelles « ressources propres » venant financer l'Union européenne directement. Les idées ne manquent pas, mais peu s'annoncent facilement opérationnelles. Entre une taxe sur les géants du numérique que plusieurs Etats refusent, un hypothétique prélèvement sur le plastique qui risquerait de fondre à mesure que les Européens progresseraient au plan écologique, et des contributions carbone qui viendraient amputer les budgets nationaux, les Européens n'ont pas encore trouvé l'idée lumineuse qui mettra tout le monde d'accord.

VIDEO. Londres en tête des places financières malgré le Brexit //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301627820724-avenir-du-budget-europeen-la-commission-lance-les-hostilites-2173019.php>

Comment l'Ile-de-France se bat à Bruxelles pour préserver les fonds européens //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301597152651-comment-lile-de-france-se-bat-a-bruxelles-pour-preserver-les-fonds-europeens-2172963.php>

Gabriel Grésillon

LE FIGARO – 02/05/2018

13 Donald Trump accorde 30 jours de répit aux Européens



Le président américain suspend pour un mois le risque de mesures de rétorsion de la part de l'Union européenne. La Maison-Blanche souhaite négocier des quotas pour limiter les importations d'acier et d'aluminium.

Donald Trump n'a pas donné aux Européens ce qu'ils souhaitaient [dans la guerre de l'acier](#). Les démarches d'Emmanuel Macron, puis Angela Merkel, auprès du président américain n'ont pas abouti à la solution définitive espérée. Pour autant, la Maison-Blanche pense avoir trouvé une solution temporaire à son avantage qui suspend pour un mois le risque de mesures de rétorsion de la part de l'Union européenne.

À quelques minutes de l'expiration du délai qu'il avait lui-même fixé au 1er mai, Donald Trump a fait savoir qu'il ne frapperait pas encore de droits de douane les importations d'acier et d'aluminium de plusieurs pays alliés. Il fixe en revanche une nouvelle date, qualifiée de «finale», au-delà de laquelle il tranchera.

L'Union européenne, le Canada et le Mexique ont [jusqu'au 1er juin](#) pour négocier une solution et éviter les sanctions américaines. Or on sait que les Européens officiellement affirment qu'ils ne négocient pas «le revolver sur la tempe». Tirillés par leurs intérêts nationaux différents, ils sont néanmoins ouverts à des discussions pour éviter une guerre commerciale, à condition que la menace de sanctions unilatérales qu'ils jugent illégales, soit levée.

L'Union européenne a fraîchement accueilli la nouvelle. «La décision américaine prolonge l'incertitude du marché, qui affecte déjà les décisions commerciales», a répliqué la Commission européenne tôt mardi matin. L'UE «devrait être totalement et définitivement exemptée de ces mesures, car elles ne peuvent être justifiées par des raisons de sécurité nationale», a ajouté l'exécutif européen, assurant que les Européens «ne négocieront pas sous la menace». Même son cloche du côté des grandes capitales européennes. Il faut une exemption «durable» a réclamé Berlin, «définitive» a dit Londres, «permanente» a réclamé Paris, qui en fait la condition préalable pour discuter «sereinement» avec Washington du problème réel de surcapacité dans le secteur de l'aluminium et de l'acier.

Phase finale de renégociation pour le Canada et le Mexique

Quelques heureux élus ont en revanche déjà répondu, en principe, de manière satisfaisante aux exigences de Washington. On y trouve le Brésil, l'Argentine et l'Australie. Les détails des arrangements négociés avec ces nations seront finalisés rapidement. La Maison-Blanche ne donne pas de précisions, mais on comprend qu'elles ont promis de limiter leurs exportations d'acier et d'aluminium vers les États-Unis. «L'administration prolonge les négociations avec le Canada, le Mexique et l'Union européenne pour une durée finale de 30 jours. Dans toutes ces négociations, l'administration se concentre sur des quote parts qui restreindront les exportations, éviteront les détournements d'exportations issues de pays tiers et protégeront la sécurité nationale» explique la présidence américaine.

Cette dernière, depuis le 23 mars, menace les exportateurs d'acier vers les États-Unis d'une surtaxe de 25% et les exportateurs d'aluminium d'une surtaxe de 10%, au nom de la protection de la sécurité nationale. C'est solution a été imaginée par Donald Trump et largement condamnée dans le monde, y compris aux États-Unis par les républicains au Congrès. Elle est censée défendre les producteurs américains contre le surplus d'acier produit sur le marché. Une situation en grande partie causée par une surproduction délibérée de la Chine.

Le Canada et le Mexique sont dans la phase finale d'une vaste renégociation de leur accord de libre-échange avec les États-Unis. En les exemptant de sanctions sur l'acier et l'aluminium pour le moment, Donald Trump pense faciliter la conclusion de ces discussions complexes centrées ces derniers jours sur la manière de maximiser le contenu nord-américain des échanges de véhicules et pièces automobile. Un secteur qui obsède la Maison blanche.

Produits américains ciblés par des droits de douane

La situation de l'Union européenne est plus complexe. La Commission européenne a déjà arrêté une liste de 2, 8 milliards d'euros de produits américains ciblés qui feront immédiatement l'objet de droits de douane si jamais la menace de surtaxe américaine sur l'acier et l'aluminium est mise à exécution. Néanmoins l'Allemagne se trouve en position de faiblesse dans ce bras de fer. D'abord parce que son industrie sidérurgique serait la principale victime des sanctions américaines. En outre le modèle économique allemand de croissance, axé sur les exportations, a beaucoup à perdre d'une guerre commerciale avec les États-Unis.

Sans compter que depuis quelques semaines, les nouvelles sanctions dures décidées par Washington contre les oligarques russes sont en passe d'empêcher des géants industriels allemands de travailler avec Moscou. Berlin espère donc aussi que Washington exemptera l'Allemagne de ces nouvelles mesures visant le régime de Poutine. La position inattendue de demandeur dans laquelle se trouve Angela Merkel donne un avantage tactique à Donald Trump dans des «négociations» que les Européens par pudeur diplomatique sont obligés de qualifier de «discussions».

Pierre-Yves Dugua

14 Comment Macron veut peser sur le nucléaire iranien



Emmanuel Macron compte bien mettre tout le monde d'accord sur la nécessité d'un nouvel accord sur le nucléaire iranien. Même si Donald Trump avait promis de « déchirer » l'accord actuel.

À dix jours de la décision de Donald Trump, le chef de l'État multiplie les contacts auprès de ses homologues pour tenter de maintenir le dialogue et éviter toute escalade.

Dans le monde feutré de la diplomatie, on appelle cela pudiquement « une séquence compliquée ». Traduction : un casse-tête chinois, d'autant plus épineux qu'il est atomique. Dans dix jours, le 12 mai, **Donald Trump va délivrer son verdict** : « déchirer » (ou non) **l'accord sur le nucléaire iranien**, comme il l'a promis à ses électeurs. Une décision qui bouleverserait un équilibre mondial précaire. À mesure que l'échéance approche, chancelleries, conseillers présidentiels, diplomates et économistes multiplient les échanges pour être prêts à anticiper la décision du président américain, quelle qu'elle soit. Et éviter à tout prix une escalade dangereuse.

Depuis samedi, Emmanuel Macron fait chauffer son téléphone sécurisé. Au bout du fil, la plupart des pays signataires de l'accord de 2015. Son objectif : leur **présenter la nouvelle ligne qu'il a conçue la semaine dernière**, lors d'un long tête à tête avec le président des États-Unis dans le Bureau ovale, à Washington. Un accord plus global, qui permettrait à Trump de ne pas trahir sa base électorale... tout en obligeant Russes et Iraniens à se lancer dans une nouvelle phase de négociations complexes, **ce qu'ils refusent à ce stade**. S'il entrouvre une nouvelle porte, le chef de l'État continue de défendre l'accord nucléaire existant, d'autant qu'il peut désormais compter sur l'appui de la chancelière allemande Angela Merkel et de la Britannique Theresa May, qui ont rallié son initiative.

La diplomatie du «en même temps»

Dans le jargon de la finance, ce processus porte un nom : « le dual track ». Une expression martelée en haut-lieu pour dire la volonté de mener en parallèle le plus longtemps possible deux options (l'accord existant d'une part, et un nouvel accord, plus global, de l'autre). De l'art de ménager la chèvre et le chou... la **diplomatie du « en même temps »** adaptée au nucléaire.

Dimanche, depuis son bureau de La Lanterne, à Versailles (Yvelines), sur sa ligne protégée, Emmanuel Macron a longuement échangé avec le président iranien. Fermement attaché au respect de ce texte signé à l'issue de dix ans de négociations ardues, Hassan Rohani sait aussi qu'il n'a rien à gagner à une surenchère belliqueuse avec Donald Trump. « Même si ce n'est pas de bon coeur, Rohani comprend que ce que propose Macron est peut-être une alternative », veut croire un diplomate de haut-rang. Le lendemain, c'est cette fois avec le maître du Kremlin que président français a évoqué les contours de cette troisième voie. Sur le papier, Vladimir Poutine y est fermement opposé.

Des positions qu'Emmanuel Macron a reprécisé à Donald Trump lors d'un nouvel appel téléphonique, il y a deux jours. « Ils ont acté le fait qu'ils travaillaient sur cette double approche », fait savoir l'Élysée. Et si son homologue américain s'est fait très discret sur ce point, ce ne serait que pour des raisons de politique intérieure. Le Français, lui, apparaît en première ligne. De fait, il est l'un des rares acteurs du dossier à parler en direct avec les présidents américain, russe et iranien. Mais parviendra-t-il pour autant à infléchir la position de Trump ? C'est audacieux de le penser.

Avant la date fatidique, le chef de l'État échangera à nouveau avec l'imprévisible Trump, seul à pouvoir trancher, et démêler ce casse-tête nucléaire.

Ava Djamshidi

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

